

Sous-Dossier Technique

N° FJ 4337 DI-M

PROPRIÉTAIRE C^{south} LE BOUR

ETABLISSEMENT SINISTRÉ "HOTEL du Raz de Sein"

Observations :

Matériel

Etude en vue d'une vente

Donnée & présentée à la C.C.C. 26/4/51 - glomig

FICHE d'ETUDE

--

DOSSIER: FJ 4337 DI

Nom et prénoms Cts LE BOUR
du sinistré:

Domicile actuel:

Lieu du sinistre: Hôtel du Raz de Sein PLOGOFF

I - ORIGINE du DOMMAGE.-

L'immeuble dans lequel était exploité ce commerce était
situé à l'intérieur de la ville et a été totalement détruit
lors du siège de BREST, en août-septembre 1944.

II - CONSISTANCE du DOMMAGE ET VERIFICATION du RAPPORT d'EXPERTISE ou de l'INVENTAIRE CERTIFIE CONFORME déposé par le SINISTRE.-

Nom et adresse de l'expert: M. HAUDUCOUR
Ou Inventaire déposé par le sinistré: 71 rue G. Clémenceau ST-SERVAN-
sur-MER

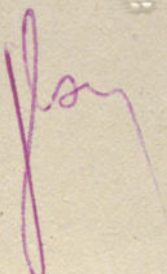
III- OBSERVATIONS de l'AGENT VERIFICATEUR.-

voir étude jointe

IV - CONCLUSIONS.-

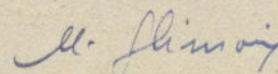
OBSERVATIONS EVENTUELLES
du CHEF de SECTION.-

VU



Date: 3/II/1952
Nom de l'Agent MME GLIMOIS
vérificateur:

(signature)



ORIGINE des DOMMAGES.-

L'hôtel du Raz de Sein a été occupé par les troupes allemandes de juillet 1940 à Août 1944. Il fut totalement détruit le 6 août 1944.

CONSISTANCE DES DOMMAGES.-

L'expert a déposé 2 rapports en date des 3 mai 1950 et 30 avril 1952. Pour déterminer la consistance du dommage, il s'est basé sur un inventaire du matériel avant sinistre signé de 2 témoins dont les signatures ont été légalisées.

Le dernier rapport d'expertise tient compte du classement de cet établissement dans la catégorie "2 ETOILES pour l'Hôtel"
"FAMILIALE pour le restaurant".

Les prix appliqués pour l'évaluation du dommage sont ceux du barème homologué de l'Industrie Hôtelière.

USURE NORMALE.-

Le Calcul de l'expert est correct. Nous acceptons le pourcentage proposé 2,63%;

- Montant de l'expertise présentée: 388.734F (valeur 1939)
(usure normale déduite)

- Montant retenu par le M.R.U. 387.809F (valeur 1939)
(usure normale déduite).

VETUSTE.-

Nous retiendrons un pourcentage moyen de 10%.

- REEVALUATION -

Le dommage n'a pas été reconstitué. Le sinistre a été vendu à la Société Immobilière de la Rue du Manège à RENNES. Le transfert de la créance sur "La Maison des Oeuvres de l'Archevêché de RENNES" a été autorisé par décision du 27 février 1951. C'est donc à cette date que nous réévaluerons le dommage.

Montant retenu réévalué: $387.809 \times 23,8 = 9.229.854$

Vétusté: 10% 922.985

8.306.869

Honoraires d'évaluation *(regler au sinistre par le sinistré)* 136.968

DECISION A 8.443.837

CALCUL des HONORAIRES d'EVALUATION

Montant réévalué pour calcul d'honoraires

$398.284 \times 23,8 = 9.479.159$

6% sur 1.000.000 = 60.000

5% sur 2.000.000 = 150.000

4,50% sur 5.479.159 = 246.562

30% de 456.562 soit: 136.968F

=====

Ventilation par poste

Équipement g.	286.096
Matériel Restaurant	21 180
Matériel Cuisine	81 260
Suagerie	53.699
Tapis - Rideaux - Tentures	4.049
Ventilation	2 000

398.284

abattement pour usure
annuelle 2,63%

10 475

387.809

v. 29

DÉCISION DU DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Loi du 28 Octobre 1946 sur les dommages de guerre

Délégation Départementale

NUMÉRO DE LA DÉCISION A

Dép.	N° d'ordre	Catégorie	rang
FF		DIM.	

BIENS SINISTRÉS

Dossier N°

4337. D1

Adresse du lieu
du sinistre

Hotel du Raz de Sein
Plogoff

Destination

Date du sinistre

Cause du sinistre

Etat de la reconstitution

BÉNÉFICIAIRE

Nom
ou raison sociale

Consort Le Roux

Prénoms
ou forme de la société

Domicile
ou Siège Social

Nationalité

Lieu et date de naissance
ou date de constitution

Situation de famille

Régime matrimonial

OBSERVATIONS :

Règlement des honoraires
d'évaluation dus à l'expert
(M. Hauducem).

Décision définitive.

MANDATAIRE HABILITÉ A RECEVOIR LE PAIEMENT

Nom

Le Floch

Prénoms

Jean Marie

Domicile

notaire rue Quequo.
Audiern

MODE DE PAIEMENT :

C.C.P. Rennes

N° 347.24

DÉCISION

ÉVALUATIVE D'INDEMNITÉ (A)

NUMÉRO DE LA DÉCISION A

Dép.	N° d'ordre	Catégorie	rang

Montant de l'indemnisation :

A déduire : sommes reçues d'une
autorité française ou alliée, de l'ennemi
ou au titre d'un contrat d'assurance
(art. 17 2° et 3°)

Montant de l'indemnité attribuée

au titre des dommages de guerre

A déduire : Allocations antérieures

Montant de la présente décision évaluative :

136.968

136.968

NUMÉRO DE LA DÉCISION B

DÉCISION DE PROGRAMME (B)

Rubrique

N° d'ordre

La présente décision se rapporte à la totalité
une partie
des travaux ou opérations de reconstitution

Montant total de l'inscription au programme.
c'est à dire des versements susceptibles d'être effectués

136.968

A déduire : inscriptions antérieures

Montant de la présente décision de programme

136.968

Date :

Cachet
et
Signature

T. S. V. P.

NOTIFICATION DE DÉCISION

J'ai l'honneur de vous notifier la présente décision prise en exécution de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

Son montant est susceptible de révision en cas de variation des prix et après contrôle des travaux ou opérations de reconstitution effectués et vérification des dépenses dûment réglées.

La décision évaluative d'indemnité (A) est une évaluation de l'indemnité à laquelle vous pouvez prétendre si vous reconstituez votre bien conformément à la loi. Je tiens à votre disposition dans mes bureaux, les détails du calcul de son montant, dont vous trouverez ci-dessous les éléments essentiels. La décision évaluative d'indemnité (A) n'ouvre droit par elle-même, à aucun versement.

La décision programme (B) qui implique l'admission dans l'ordre de priorité, ouvre droit à des versements dans la limite de son montant, sous réserve de la production de justifications à l'appui de vos demandes d'acompte (voir sur ce point les indications portées sur l'imprimé à utiliser pour les demandes d'acompte et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire).

La présente décision ne préjuge pas l'obtention des autorisations nécessaires à la reconstitution (permis de construire notamment).

Désignation de l'élément endommagé	Documents estimatifs produits par le sinistré		Montant retenu par l'administration	Sommes soumises à l'abattement	Abattements	
	Nature	Montant			Taux	Montant
Honoraires dus à l'expert pour l'évaluation des dommages causés à l'Hôtel du Raz de sein en Plogoff (Finistère)			136.968.			
			(A)			(B)

HONORAIRES M. Hauducœur

(1) Les honoraires d'architecte, expert, ou technicien font l'objet d'une décision séparée. (1)

(1) Les honoraires d'architecte, expert, ou technicien sont retenus pour une somme C ci-dessous. (1)

Montant total retenu (A) Total des abattements à déduire (B) (C) (1)

Montant de l'indemnité de reconstitution A-B+C

Fraction de l'indemnité dont le versement est différé en application de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946 :

(1) Rayer la mention inutile.

DÉCISION DE VIREMENT.

Délégation Départementale

(Loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.)

GV 22653 C

BIENS SINISTRÉS.

Dossier N° : 4337-Di
Adresse : Angle de la rue Dupont
des Loges et de la rue
Joseph Sauveur à Rennes
Destination :
Date du sinistre :
Cause du sinistre :
État de la reconstitution :

BÉNÉFICIAIRE.

Nom : M^r Civil et Immobilier
ou raison sociale : de la rue du Manège
Prénoms : Société anonyme.
ou forme de la Société :
Domicile :
ou siège social :
Nationalité :
Lieu et date de naissance :
ou date de constitution :
Situation de famille :
Régime matrimonial :
Profession ou objet social :

Nom, prénoms et Adresse du Mandataire : Grécan Raymond
11 rue Père Grignon
Rennes

COMPTE DÉBITÉ DU MONTANT DU VIREMENT.

NUMÉRO DE LA DÉCISION A.

FT 2215 Dig 3

	DÉCISIONS A. MONTANT TOTAL.	DÉCISIONS B. MONTANT TOTAL.	RUBRIQUE :	RÉQUISITIONS. MONTANT TOTAL.
Situation du compte avant virement.	X	X		
Virement en réduction.	INDICE. H	N° H.021.459		
Situation après virement.	X	X		

Transfert de la créance attachée aux éléments d'exploitation
de l'Hôtel du Raz de Rennes en Rlogoff (Finistère)

COMPTE CRÉDITÉ DU MONTANT DU VIREMENT.

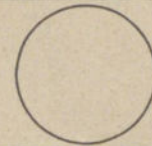
NUMÉRO DE LA DÉCISION A.

GV 22653 C

	DÉCISIONS A. MONTANT TOTAL.	DÉCISIONS B. MONTANT TOTAL.	RUBRIQUE :	RÉQUISITIONS. MONTANT TOTAL.
Situation du compte avant virement.	X	X		
Virement en augmentation	INDICE. H.021.459	N°		
Situation après virement.	X	X		

Date :

Cachet et signature,



Hotel du Raz de Sein en Plogoff
Consorts Le Bour

N° 4337-DI

Origine des dommages..

L'Hotel du Raz de Sein a été occupé par les troupes allemandes de juillet 1940 à août 1944. Il fut totalement détruit le 6 août 1944.

Consistance des dommages..

L'expert a déposé 2 rapports en date des 8 mai 1950 et 30 avril 1952.

Pour déterminer la consistance du dommage il s'est basé sur un inventaire du matériel avant sinistre signé de 2 voisins dont les signatures ont été légalisées.

Le dernier rapport d'expertise tient compte du classement de cet établissement dans la catégorie : 2 Etoiles pour l'Hotel Familiale pour le Restaurant

Les prix appliqués pour l'évaluation du dommage sont ceux du Barème homologué de l'Industrie hôtelière.

Usure normale.. Le calcul de l'expert est correct. Nous acceptons le pourcentage proposé 2.63%.

- | | | |
|---|--------|---------|
| - Montant de l'expertise présentée
(usure normale déduite) | 388734 | Val. 39 |
| - Montant retenu par le MRU
(usure normale déduite) | 387809 | - |

Retenue.. Nous retiendrons un pourcentage moyen de 10%.

- Réévaluation -

Le dommage n'a pas été reconstitué. Le sinistre

a été vendu à la Société Immobilière de la rue du Manège à Rennes. Le transfert de la créance sur la "Maison des oeuvres de l'archevêché de Rennes" a été autorisé par décision du 27 février 1951. C'est donc à cette date que nous réévaluerons le dommage.

Montant retenu réévalué: $387809 \times 23.8 = 9.229.854$

révisé 10%

- 922.985

8.306.869

Honoraires d'évaluation

+ 186.968

Décision A

=

8.443.837

le 2/11/52

uff

Calcul des honoraires d'évaluation:

Montant réévalué pour calcul d'honoraires:

$398.284 \times 23.8 = 9.479.159$

5%	sur	1.000.000	=	50.000
5%	sur	4.000.000	=	150.000
4.5%	sur	5479.159	=	246.562

soit de 456.562 soit 186.968

N° 4337

NOTIFICATION DE DÉCISION

sur base définitive

J'ai l'honneur de vous notifier la présente décision prise en exécution de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

Son montant est susceptible de révision en cas de variation des prix et après contrôle des travaux ou opérations de reconstitution effectués et vérification des dépenses dûment réglées.

La décision évaluative d'indemnité (A) est une évaluation de l'indemnité à laquelle vous pouvez prétendre si vous reconstituez votre bien conformément à la loi. Je tiens à votre disposition dans mes bureaux, les détails du calcul de son montant, dont vous trouverez ci-dessous les éléments essentiels. La décision évaluative d'indemnité (A) n'ouvre droit par elle-même, à aucun versement.

La décision programme (B) qui implique l'admission dans l'ordre de priorité, ouvre droit à des versements dans la limite de son montant, sous réserve de la production de justifications à l'appui de vos demandes d'acompte (voir sur ce point les indications portées sur l'imprimé à utiliser pour les demandes d'acompte et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire).

La présente décision ne préjuge pas l'obtention des autorisations nécessaires à la reconstitution (permis de construire notamment).

*consorts Le Bour
Hotel du Raz de Sein - Phlogoff*

Désignation de l'élément endommagé	Documents estimatifs produits par le sinistré		Montant retenu par l'administration	Sommes soumises à l'abattement	Abattements	
	Nature	Montant			Taux	Montant
<i>Matériel d'exploitation expertisé</i>		<i>388734</i>	<i>377 809</i>			
			<i>Revalorisé à</i>			
			<i>9.229.854</i>	<i>9.229.854</i>	<i>102</i>	<i>922.985</i>
<i>Transport sur la "Maison des œuvres de l'archevêché à Rennes.</i>			(A) <i>9.229.854</i>		(B)	<i>922.985</i>
HONORAIRES						
<i>Expert: M. Hauducœur à St Servan et Mer</i>						
Montant total retenu (A)		<i>9.229.854</i>	Total des abattements à déduire (B)	<i>922.985</i>	(C)	<i>126968</i>

Les honoraires d'architecte, expert, ou technicien font l'objet d'une décision séparée. (1)

Les honoraires d'architecte, expert, ou technicien sont retenus pour une somme C ci-dessous. (1)

Montant de l'indemnité de reconstitution A-B+C

8.443.837

Fraction de l'indemnité dont le versement est différé en application de l'article 3 de la loi du 28 octobre 1946

*De l'indemnité dont le versement est différé
transféré dans l'Alsace et la Moselle: 4.422.378*

(1) Rayer la mention inutile.

Différence: 4.021.459

*le 8/11/52**M. B.*

DÉCISION DU DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL

Loi du 28 Octobre 1946 sur les dommages de guerre

NUMÉRO DE LA DÉCISION A

Dép.	N° d'ordre	Catégorie	rang
FJ	3215	DM	3

BIENS SINISTRÉS

Dossier N° : 4337. 01
Adresse du lieu du sinistre : Plogoff
Destination : Hotel du Raz de Sein
Date du sinistre :
Cause du sinistre :
Etat de la reconstitution :

BÉNÉFICIAIRE

Nom ou raison sociale : Sté Civile et Immobilière
Prénoms : de la rue du mariage.
ou forme de la société : Société anonyme
Domicile ou Siège Social :
Nationalité :
Lieu et date de naissance ou date de constitution :
Situation de famille :
Régime matrimonial :

OBSERVATIONS :

Sur base définitive

MANDATAIRE HABILITÉ A RECEVOIR LE PAIEMENT

Nom : Grécan
Prénoms : Raymond
Domicile : 11 rue Père Crignon.
Remues (2 et v.)

MODE DE PAIEMENT :

DÉCISION

ÉVALUATIVE D'INDEMNITÉ (A)

NUMÉRO DE LA DÉCISION A

Dép.	N° d'ordre	Catégorie	rang

Montant de l'indemnisation :

A déduire : sommes reçues d'une autorité française ou alliée, de l'ennemi ou au titre d'un contrat d'assurance (art. 17 - 2° et 3)

Montant de l'indemnité attribuée au titre des dommages de guerre : 4021.459

A déduire : Allocations antérieures :

Montant de la présente décision évaluative : 4021.459

NUMÉRO DE LA DÉCISION B

DÉCISION DE PROGRAMME (B)

Rubrique N° d'ordre

La présente décision se rapporte à la totalité une partie des travaux ou opérations de reconstitution

Montant total de l'inscription au programme, c'est à dire des versements susceptibles d'être effectués :

A déduire : inscriptions antérieures :

Montant de la présente décision de programme :

Date :

Cachet
et
Signature

T. S. V. P.

AJ/SB

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

DÉLÉGATION INTERDÉPARTEMENTALE
ILLE-ET-VILAINE & CÔTES-DU-NORD

3, Place Saint-Melaine - RENNES

Adresse Télégraphique : DEDERU-RENNES

Téléphone : 56-83, 59 83, 54-38, 58-49, 54-65

Référence à rappeler :

17017 ic

Boite postale C.

Objet : dossier FJ 4337 DI
Hôtel du Raz de Sein
en PLOGOFF (Finistère)
Consorts LE BOUR.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 13 Septembre 1952

Le Délégué Interdépartemental

à

Monsieur le Délégué Départemental
du FINISTÈRE
Place de la Fraternité
BREST

Par décision du 27 Février 1951 a été autorisé le transfert à RENNES du sinistre de l'Hôtel du Raz de Sein appartenant aux Consorts LE BOUR et vendu à la Société Civile et Immobilière du Manège, 11 rue du Père Grignon, à RENNES.

Le montant de l'évaluation faite par vos services était :

valeur 39 retenue	:	290.554 frs
vétusté 12 %	:	34.866 "
valeur nette	:	255.688 "
revaloris. provis.	:	
coefficient I7	:	4.346.696 "

Afin de permettre l'évaluation à la date Do de début de chantier (Mai 1952), je vous serais obligé de me faire connaître la ventilation, suivant les catégories A, B, C, D, E, F du barème de l'Industrie Hôtelière, du montant des dommages retenu par vos services.

Le Délégué Départemental Adjoint
Chef du Service des Dommages de Guerre

24 SEPT 1952

FICHE d'ETUDE

--:-

DOSSIER: FJ 1504337DI

Nom et prénoms
du sinistré:

Consorts Le Bour

Domicile actuel:

Lieu du sinistre:

*Hotel du Raz de Sein
en Plogoff*

I - ORIGINE du DOMMAGE.--

L'immeuble dans lequel était exploité ce commerce était
situé à l'intérieur de la ville et a été totalement détruit
lors du siège de BREST, en août-septembre 1944.

II - CONSISTANCE du DOMMAGE ET VERIFICATION du RAPPORT d'EXPERTISE ou de l'INVENTAIRE CERTIFIE CONFORME déposé par le SINISTRE.--

Nom et adresse de l'expert:

Ou Inventaire déposé par le sinistré:

*L. Landucœur
71 rue G. Clemenceau
St-Erwann et Mer*

III - OBSERVATIONS de l'AGENT VERIFICATEUR.--

Foir étude jointe

IV - CONCLUSIONS.--

- d° -

OBSERVATIONS EVENUELLES
du CHEF de SECTION.--

Date: *3-1-52*

Nom de l'Agent
vérificateur:

M. Glinois

(signature)

M. G

in
fin

HOTEL A DEUX ETOILES
RESTAURANT : FAMILIALE

4337 DI

DEUXIEME RAPPORT D'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

RAPPORT DEFINITIF

sur 1'

" HOTEL DU RAZ DE SEIN "

à

LA POINTE DU RAZ EN PLOGOFF

Anciennement: Consorts LE BOUR

Actuellement: SOCIETE IMMOBILIERE
DE LA RUE DU MANEGE
11, Rue du Père Grignon
RENNES

F. HAUDUCCEUR o. * 71, rue Georges-Clemenceau, Saint-Servan-sur-Mer
Téléph. 43-48 EXPERT RÉALISATEUR (Ille-et-Vilaine)
Agréé du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme
Section Hôtellerie

DEUXIEME RAPPORT D'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

RAPPORT DEFINITIF

sur 1^r

" HOTEL DU RAZ DE SEIN "

à

LA POINTE DU RAZ EN PLOGOFF

PRELIMINAIRES

ENTREPRISE.- Consorts LE BOUR

R.C. 4.171 QUIMPER
F.J. 2.550 D.S.

ETATBLISSEMENT " HOTEL DU RAZ DE SEIN "
SINISTRE.- PLOGOFF

ACTIVITE.- HOTEL RESTAURANT CAFE

PREMIERE PARTIE

RAPPORT

OBJET DU RAPPORT.-

Le présent rapport a pour principal objet la révision des dommages sur la base de la catégorie DEUX ETOILES correspondant à l'homologation officielle de l'HOTEL DU RAZ DE SEIN, à LA POINTE DU RAZ, totalement détruit par les allemands, le 6 Août 1944.

Les caractéristiques de cet hôtel ont été exposées dans notre premier rapport en date du 3 Mai 1950.

Nous avons relevé, entre les plans qui nous ont été soumis, les anomalies suivantes:

1°- Nombre de chambres figurant au plan:

Bâtiments principal.....	38
Dortoir du Personnel	1
Sur le Garage chambres de domestiques....	4
	43

2°- D'autre part, une ancienne bonne déclare:

Chambres voyageurs.....	34
Dortoir.....	1
Sur le garage 1 chambre de gardien.....	1
	36

...../.....

3°- L'état des pertes fait ressorti :

Chambres clients.....	33
Chambre domestique	1
	34

L'inventaire du mobilier disparu correspondant exactement au nombre de chambres de l'état des pertes, c'est ce nombre qui a été retenu sur le plan forfaitaire.

En ce qui concerne la restauration, une enquête, postérieure à notre premier rapport, a confirmé que l'argenterie de l'hôtel avait été sauvée par les Consorts LE BOUR et n'avait, de ce fait été comprise dans l'état des pertes.

Nous considérons que l'évaluation incluse au présent rapport, représente de façon aussi sincère que possible la consistance des dommages et permet, après étude approfondie, de déterminer le montant de la créance à inscrire au titre de l'HOTEL DU RAZ DE SEIN.

RECONSTITUTION.-

Dans notre premier rapport, il est fait état de la reconstruction de l'hôtel envisagée par accord entre le Commissariat au Tourisme et le M.R.U.

L'intention des Consorts LE BOUR de vendre leurs dommages nous fût communiquée en 1950.

Par lettre du 7 Janvier 1952, Maître LE FLOC'H, Notaire à AUDIERNE, nous faisait connaître que par acte du 18 Mai 1950 et 31 Mars 1951, le sinistre avait été vendu à la SOCIETE IMMOBILIERE de la Rue du Manège, 11, Rue du Père Grignon à RENNES, laquelle Société consultée, par nos soins, à ce sujet de la reconstitution éventuelle des éléments professionnels nous a répondu par lettre du 24 Avril 1952 " que la SOCIETE IMMOBILIERE de la Rue du Manège a acquis les dommages de l'HOTEL DU RAZ DE SEIN afin de les transférer à RENNES en vue de la construction de la Maison des OEUVRES de l'Archevêché de RENNES ".

En conséquence il ne sera procédé à aucune reconstitution des éléments professionnels de l'HOTEL DU RAZ DE SEIN.

USURE NORMALE.

L'HOTEL DU RAZ DE SEIN a subi une occupation d'une durée de 49 mois.

Le prix moyen des chambres en secteur civil était de 30 Frs. et celui du secteur réquisitionné de 19 Frs., d'où un indice de tarif de : $\frac{19}{30} = 0,63$. ✓

Le pourcentage d'usure normale d'un hôtel classé dans la catégorie deux étoiles étant de : 0,085, l'abattement pour usure normale sera donc de :

$$0,085 \times 0,63 \times 49 = 2,63 \% \quad \checkmark$$

.... /

DEUXIEME PARTIE

INVENTAIRE DU MATERIEL DISPARU

EVALUATION 1939

d'après le

BAREME OFFICIEL

Désignation de l'Établissement

HOTEL DU RAZ DE SEINTimbre de
l'ExpertTableau **B**POINTE DU RAZ EN PLOGOFFCLASSEMENT A DEUX ETOILES

DÉTERMINATION DU CRÉDIT EN VALEUR 1939 = ÉTAT N° 1 F° 1

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	<u>GROUPE " A " .-</u> Report du F°...				
	<u>CHAPITRE I°.</u>				
	<u>EQUIPEMENT FORFAITAIRE</u>				
	Nomenclature des mobiliers et matériels compris dans les prix globaux par chambre du Chapitre 1/				
	<u>a)- Matériels communs à toutes les catégories.-</u>				
	Lits, sommiers, matelas, traversins, oreillers, couvertures, descentes de lit, couvre-pieds, dessus de lits, alèzes, tables de chevet, armoires, tables, chaises, porte-manteaux, grands rideaux et rideaux de vitrage et accessoires et garnitures: tringles, embrasses, cordons, etc..) appareils d'éclairage et appels.				
	<u>HOTEL DEUX ETOILES</u>				
	Chambres clients à:				
	1 lit 2 personnes	15	6.300	94.500	/
	1 lit 1 personne	8	5.000	40.000	/
	2 lits 1 personne	3	7.400	22.200	/
	2 lits 2 personnes	1	8.900	8.900	/
	<u>DECLASSEMENT EN CATEGORIE UNE ETOILE</u>				
	Chambres clients à:				
	1 lit 2 personnes	1	4.000	4.000	/
	1 lit 2 pers. & 1 lit 1 pers.	4	5.370	21.480	/
	3 lits 1 personne	1	6.165	6.165	/
	à reporter			197.245	
	Total ou report...				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	Report du F ^o .1. <u>CHAMBRE DOMESTIQUE EN CATEGORIE AUBERGE.-</u>			197.245	
	1 lit 2 personnes et 2 lits 1 personne	1	4.360	4.360	
	<u>Réserve.-</u>				
	Divans	2	500	1.000	
				<u>202.605</u>	
	Total ou Report....				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	<u>CHAPITRE II.-</u> Report				
	<u>ACCESSOIRES DES TOILETTES</u>				
	Suppléments par chambres applicables aux prix du Chapitre 1.				
	Chambres comportant des appareils à eau courante	34	300	10.200	
	<u>Installations isolées</u>				
	W.C. isolés	6	150	900	
	Lavabos isolés	2	300	600	
	Salle de bains isolée	1	700	700	
	Appareil à douche en cuivre nickelé avec robinet mélangeur	1	300	300	
				<u>12.700</u>	
	NOTA.- Les prix globaux ci-dessus ne comprennent que les accessoires y compris les appareils d'éclairage, à l'exclusion de tout appareil sanitaire proprement dit à eau courante (baignoire, lavabo, bidet, cuvette de W.V. ou douche).				
	Total ou Report....				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire	5 Prix total	6 Observations
			En valeur 1939		
	<u>CHAPITRE IV.-</u> Report du F°.... <u>MATERIEL DE RESTAURATION.</u> <u>RESTAURANT EN CATEGORIE</u> <u>FAMILIALE DE 120 COUVERTS</u> Nomenclature des mobiliers compris dans le prix de ce chapitre a)- <u>Mobilier de service courant.</u> Tables molletonnées de dimensions diverses, sièges, dessertes, buffets, tables servantes et caisse de contrôle.				
	Mobilier	120	175	21.000	✓
				21.000	✓
	<u>CHAPITRE V.</u> <u>MATERIEL D'ECONOMAT ET D'ENTRETIEN</u> NOTA.- Les prix globaux ciaprès concernent les matériels d'entretien courants (à l'exception des matériels électrodomestiques tels que cireuses et aspirateurs,) ainsi que les produits d'entretien, les petits matériels électriques (ampoules; fusibles, etc..) la papeterie (registres, papier à lettres, menus, dépliants, etc..) et le petit matériel de bureau.				
	<u>HOTEL RESTAURANT</u>				
	<u>A 2 étoiles</u> chambres clients	27	130	3.510	✓
	<u>A 1 étoile</u> chambres clients	6	100	600	✓
	Auberge - Chambre domestique	1	50	50	✓
				4.160	✓
	Total ou Report....				

Total ou Report...

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	<u>EQUIPEMENT NON FORFAITAIRE</u> ^{Report du F.}				
	<u>Mobilier</u>				
	<u>Salon</u>				
1	Bureau américain de lm,16 de haut, dimension du plateau de 122 X 76 en chêne massif verni	I	1.050	1.050	
2	Bureau ministre de lm,10 x 80, noyer ciré	I	450	450	
3	Armoire bretonne ancienne meuble de collection, de lm,80 x 2m,40	I	1.500	1.500	
4	Table style Louis XV noyer ciré avec rallonges de lm,40 x lm,25	I	450	450	
5	Canapé recouvert velours de lm,30	I	800	800	
6	Fauteuils recouverts de velours avec coussins à ressorts	4	700	2.800	
7	Sellettes dessus marbre	2	125	250	
8	<u>Café</u>				
	Tables bois blanc ripolinées de lm,10 x 0m,80	12	150	1.800	
9	Tables fer de terrasse	10	70	700	
10	Chaises de terrasse, fer	20	25	500	
11	Chaises bois fond bois	40	90	3.600	
12	Buffets noyer verni de lm,80 x lm,50, meuble vitrine	2	900	1.800	
13	Fauteuils rotin	20	130	2.600	
	<u>Office et Cuisine</u>				
14	Table hêtre de service hêtre bois blanc, ceinture forte, de 3m,50 x lm. x 0m,007	I	1.200	1.200	
	Total ou Report....	à reporter		19.500	

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	Report			19.500	
I5	Tables de cuisine hêtre et bois blanc de 2m. x 0m,80, ceinture forte	3	225	675	
I6	Tables d'office hêtre et bois blanc de 3m,50 x 0m,80, ceinture forte, épaisseur de 34 M/m.	2	600	1.200	
I7	Petite table d'office hêtre et bois blanc 1m. x 0m,60	1	450	450	
	<u>Lustrerie</u>				
I8	Lustres 4 lampes bois & cuivre	3	190	570	
I9	Lustre en bronze massif 4 l.	1	370	370	
20	Lustre 3 lampes bois et cuivre	1	145	145	
	<u>Miroiterie</u>				
21	Glace Saint Gobain 60 X 45	1	70	70	
22	Glace de salon de 1m. x 0m,80 avec encadrement en chêne	1	420	420	
23	Glace de 1m. x 0m,50 avec encadrement chêne	1	280	280	
	<u>Divers</u>				
24	Pendule	1	200	200	
25	Vases faïence	2	70	140	
26	Rouet breton	1	250	250	
27	Portemanteaux 3 branches en bois recourbé	3	15	45	
28	Barres bois de 25 portemanteaux	1	150	150	
29	Porte parapluie simili cuir repoussé	1	60	60	
30	Lampes à pétrole	2	28	56	
31	Coffres chêne, hauteur de 45, dessus de 60 x 0m,45	2	130	260	
	Total ou Report....	à reporter		24.841	

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	Report du F°. 4.			- 24.84 I	
32	Etagères de 3m. de long avec consoles, largeur de 0m,50	2	300	600 /	
33	Sonnerie électrique de 38 N° avec tableau central	I	I.I70	I.I70 /	
34	Portemanteaux trois champignons en bois recourbé	7	I5	I05 /	
35	Téléphone	I	425	425 /	
36	Tableaux de peintures encadrés	4	300	I.200	
37	Tableaux de peinture de lm,50 x 2m,50	3	250 I.500	750 4.500	
38	Groupe électrogène avec dynamo alimentant l'hôtel - moteur 8 cv. - Dynamo 32 v. I.800 w.	I	I3.500	I3.500	
				<u>4239 I</u>	
				<u>46.34 I</u>	
	Total ou Report....				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	<u>GROUPE " B " .-</u> Report				
	<u>MATERIEL DE RESTAURATION</u>				
	HOTEL RESTAURANT DEUX ETOILES AVEC CATEGORIE FAMILIALE DE 90 COUVERTS ET 120. COUVERTS				
	Vaisselle à	90	110	9.900	
	Verrerie à	90	35	3.150	
	Platerie porcelaine	120	50	6.000	
	<u>Non forfaitaire</u>				
	<u>Verrerie de café</u>				
39	Tasses à café avec soucoupes porcelaine	100	10	1.000	
40	Coupes champagne demi cristal	40	7	280	
41	Verres à fins vins	39	5.25	205	
42	Verres dégustation 32 cl.	40	6.75	270	
43	Verres apéritif à eau	50	5.5	275	
44	Carafes demi cristal	10	10	100	
				<u>21.180</u>	
	<u>ARGENTERIE.-</u> <u>N E A N T</u> <i>Sauve</i>				
	Total ou Report....				

*pourquoi 90 et
120 - dans
que l'export a une raison*

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	<u>GROUPE " D " .-</u> Report				
	<u>PERCOLATEUR</u>				
47	Percolateur de 15 litres comprenant un pot grès avec filtre intérieur en tôle étamé, montée sur bain marie cuivre	1	2.000	2.000	
				2.000	+
	<u>GROUPE " E " .-</u>				
	<u>LINGERIE</u>				
48	Draps métis de 220 X 325	275	85	2.3375	/
49	Serviettes de table lin 65cm	642	10	6.420	/
50	Serviettes toilette abeille	515	3.5	1.802	/
51	Taies oreillers métis	232	18	4.176	/
52	Tabliers métis de bonne	87	18	1.566	/
53	Nappes lin 8 couverts	105	110	11.550	/
54	Nappes lin 4 couverts	30	90	2.700	/
55	Nappes 6 mètres	6	270	1.620	/
56	Torchons chanvre	98	5	490	/
				53.699	+
	Total ou Report....				

Total ou Report....

Désignation de l'Établissement

F. HAUDUCŒUR O. *

Tableau C

HOTEL DU RAZ DE SEINTimbre de
l'Expert

EXPERT T. 26208 K

POINTE DU RAZ EN PLOGOFFCLASSEMENT DEUX ETOILES

DÉTERMINATION DU CRÉDIT EN VALEUR 1939 = ÉTAT N° 2 F°

1 Désignation du groupe d'articles	2 Prix total 1939 col. 5 de l'état 1	3 Pourc. de vétusté %	4 Abattement total col. 2 × col. 3	5 Crédit 1939 col. 2 — col. 4	6 Observations
<u>GROUPE " A " Report du F° ...</u>					
Chambres 202.605 /					
Sanitaire 12.700 /					
Mob. Rest. 21.000 /					
Economat 4.160 /					
Cave 3.240 /					
E.G.N.F. 43.341					
42.391	387.046	10	28.609 28.704	257.487 258.342	
<u>GROUPE " B " .-</u>	286.096				
Vaisselle Verrerie 21.180 - /			-	21.180	
<u>GROUPE " C " .-</u>					
Matériel de Cuisine 31.260 10 /			3.126	28.134	
<u>GROUPE " D " .-</u>					
Percolateur 2.000 10 /			200	1.800	
<u>GROUPE " E " .-</u>					
Lingerie 53.699 15 /			8.055	45.644	
<u>GROUPE " F " .-</u>					
Tapis et Rideaux 4.049 15 /			607	3.442	
à déduire usure normale de 2;63 %	399.234 398.284 10.500 10.475		40.692 40.597	358.542 357.687	
RESTE CREANCE 1939	388.784 387.803				
Coefficient moyen de vétusté: $40.692 \times 100 =$	399.234		DIX		

Sur le dernier F° du tableau C, l'expert indiquera :

1° La somme relative à l'entretien normal qui est à déduire en bloc du crédit 1939 déterminé à la colonne 5.

2° En cas d'occupations successives, le pourcentage de dommages à prendre en charge par le M. R. U. et le montant définitif du crédit 1939 qui résulte de son application.

TROISIEME PARTIE

RECAPITULATION GENERALE

par

UTILISATION DE CREDIT

autorisation transport 27 février 1951

Feuille N° 1

UTILISATION DU CRÉDIT

PROVISOIRE



Abattement pour usure normale. % 2,63 %

Abattement pour vétusté % 10

		Evaluation du dommage en valeur 1939 (vétusté non déduite)	1 ^{er} semestre 1951 19 52		19	
			Indice	Valeur réévaluée	Indice	Valeur réévaluée
1	Equipement général.	286 036 287.046	22	6 234 112 6.315.012		
2	Matériel restaurant.	21.180	25	529.500		
3	Matériel cuisine	31.260	17	531.420		
4	Lingerie	53.699	36	1.933.164		
5	Tapis, rideaux, tentures.	4.049	40	161.960		
6	Percolateur	2.000	17,2	34.400		
7	TOTAUX	398 284 399.284		9.484.556 9.505.456		
	Abattement pour usure normale 2,63 %	10 475 10.500				
	RESTE crédit en valeur 1939 (vétusté non déduite)	387 809 388.784	Indice de réévaluation moyen pour 19 52 ; 23.8		Indice de réévaluation moyen pour 19	
8	Achats effectués pour remplacements		Néant			
9	Valeur de ces achats ramenée valeur 1939		Néant			
10	Valeur cumulée des achats dévalués.		Néant 387 809 388.784			
11	Reste disponible en valeur 1939					
12	Montant des réparations acceptées		Néant			
13	Frais remboursables.		Néant			
14	TOTAUX		Néant			
15	Totaux cumulés des sommes remboursables.		Néant			

Conférence des Techniciens Hôteliers agréés par le M. R. U.

QUATRIEME PARTIE

CONCLUSION

CONCLUSION.-

Compte non tenu de la vétusté, déduction faite de l'usure normale, la valeur 1939 du matériel professionnel disparu s'élève à:

~~388.734 Frs.~~ 387 809

représentant en valeur actuelle (à titre provisoire) celle de:

387 809
~~388.734 Frs.~~ x 23.8 = 9.251.869 Frs. 9 229 854

L'indemnité totale ressortira donc à:

ELEMENTS A RECONSTITUER		
SOUS FORME DE TRANSFERT.....	<u>9.251.869</u>	
	<u>9.251.869</u>	9 229 854
à déduire vétusté de 10 %.....	925.187	9 229 85
	<u>8.326.682</u>	<u>8.306.869.</u>

Le présent rapport a pour objet de fixer les Services du M.R.U. sur le montant des dommages devant faire l'objet d'un transfert dans le Département d'ILLE ET VILAINE.

Après avoir pris connaissance des déclarations des sinistrés sur l'origine des dommages dont il est demandé réparation sous forme de transfert, l'Expert soussigné certifie que les conclusions du présent rapport ne comportent que l'évaluation des dégâts imputables à l'occupation ou faits de guerre, à l'exclusion

de toute autre cause, en vue du transfert de ces dommages.

Tel est notre avis sur la mission qui nous a été confiée et fait l'objet du présent rapport que nous avons clos et signé en notre Cabinet à

SAINT SERVAN SUR MER, le 30 Avril 1952
L'Expert Réalisateur T. 26.208 K- 30.5.47



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "H. Leun", written over the circular stamp.

HONORAIRES SOLLICITES.-

Voir page suivante.

HONORAIRES

Décompte Provisoire

Estimation des dommages au 1er Septembre 1939 : 399.234 Frs.
vétusté et usure normale non déduites.

Réestimation provisoire au titre du 1er Semestre 1952 à l'aide des
indices officiels non homologués du 1er Semestre 1951, soit :

$$399.234 \times 23.8 = \underline{9.501.769 \text{ Frs.}}$$

Application du bârème: 1.000.000 à 6 %	60.000
3.000.000 à 5 %	150.000
6.501.769 à 4,5 %	292.580
	502.580

Honoraires d'estimation et de mise en page :

$$502.580 \times 0.3 = 150.774 \text{ Frs.}$$

Acompte versé: 81.500

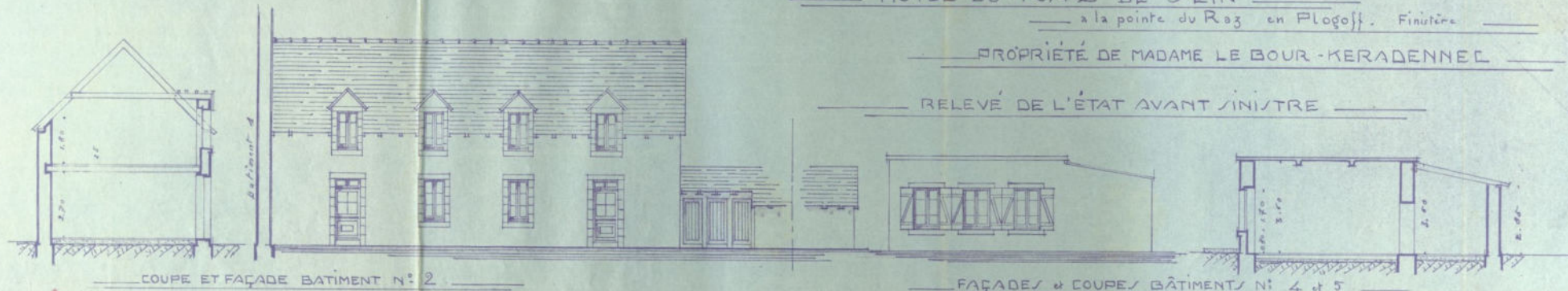
69.274

HOTEL DU RAZ DE SEIN

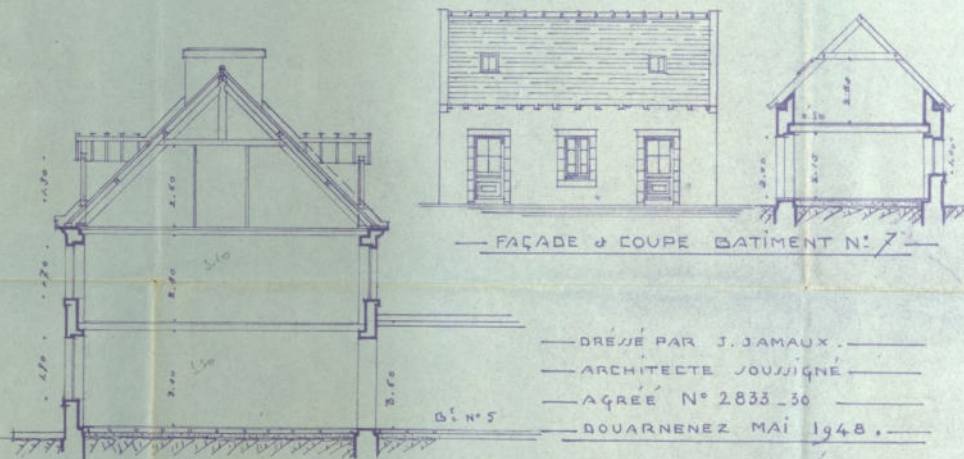
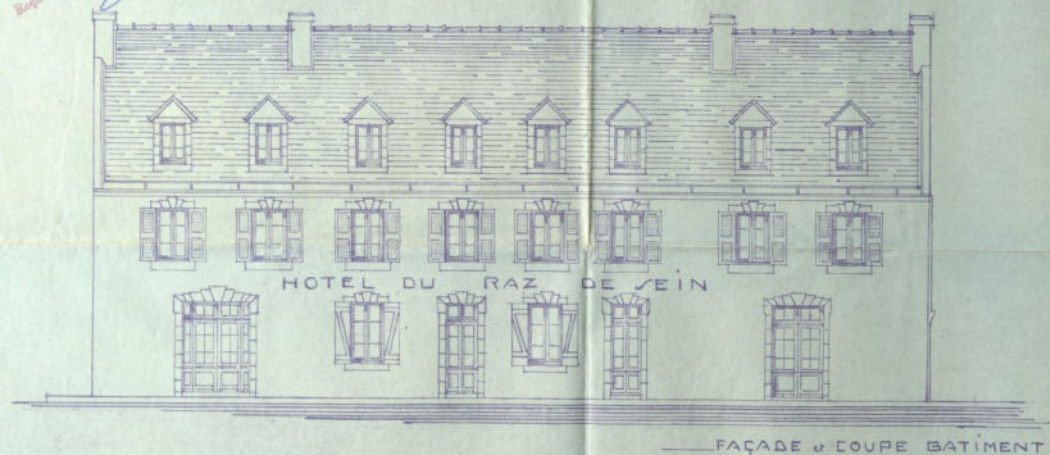
à la pointe du Raz en Plogoff. Finistère

PROPRIÉTÉ DE MADAME LE BOUR-KERADENNEC

RELEVÉ DE L'ÉTAT AVANT SINISTRE



SECTION D.G.L.
Régul. 10.1 5.5.50



ÉCHELLE: 0" 01 p.m.

J. JAMAUX

— HOTEL DU RAZ DE SEIN —

— a la pointe du Raz en Plougoff - Finistère —

PRORRIETE DE MADAME LE BOUR KERADENNEC.

— RELEVÉ DE L'ÉTAT AVANT SINISTRE —

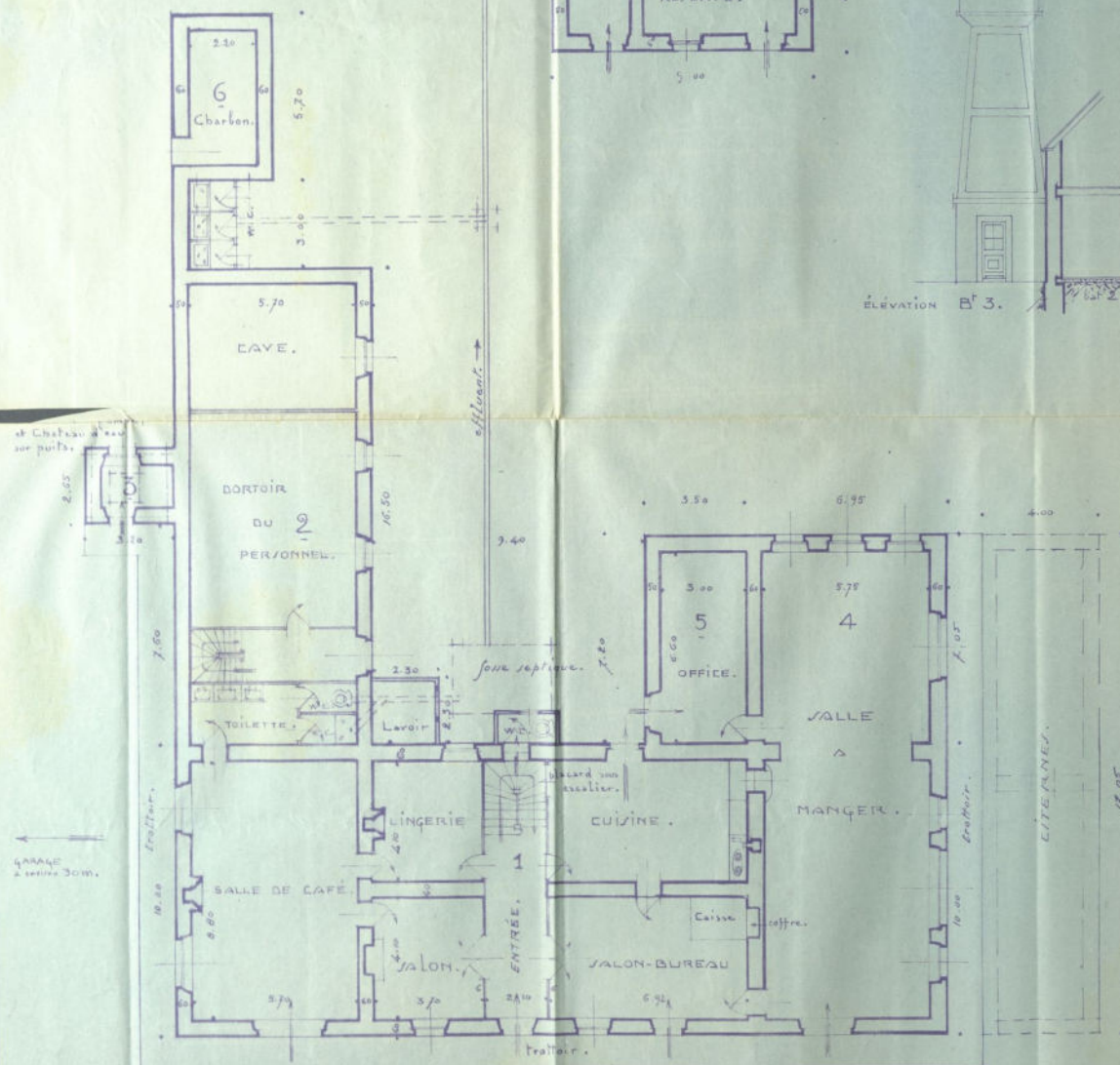
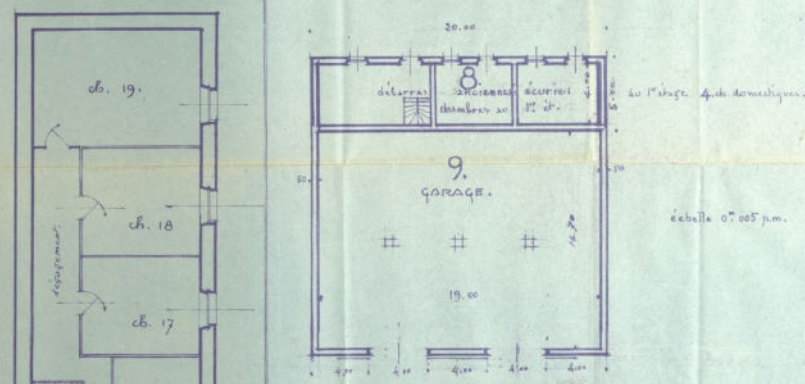
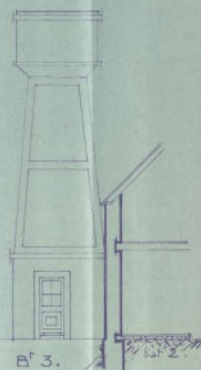
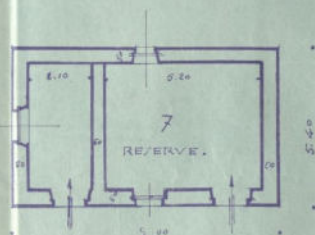
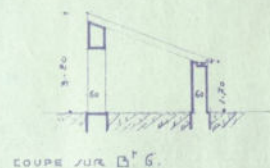
— DRESSE PAR J. JAMAUX —

—ARCHITECTE SOUSIGNE—

—AGRÉE N° 2833-30 —

— DOUARNENEZ MAI 1948 —

14
Lamar



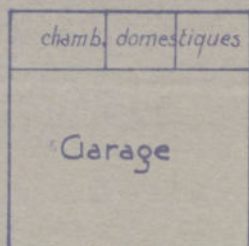
Echelle 0704. DM.

6.35
—REZ DE CHAUSSEE—

PREMIER ETAGE

DEUXIEME ÉTAGE. Distribution d'

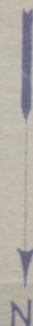
- Hôtel du Raz de Sein -



Château-
d'eau

Réserve

Hôtel



Route d'Audierne

vers le sémaphore →

1005281
64057
106938

PREMIER RAPPORT D'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

sur

" L'HOTEL DU RAZ DE SEIN "

en

PLOGOFF

4337

Consorts LE BOUR

Monsieur Fernand HAUDUCOEUR Expert Réalisateur T. 26 208 K.

CONSORTS LE BOUR
AUDIERNE

DOSSIER FJ 2550 DS

REMISE DE PIECES :

Rapport d'expertise professionnel - Hôtel du RAZ de SEIN - PLOGOFF

Expert Réalisateur - Monsieur Fernand HAUDUCOEUR - T 26208 K

(1 exemplaire)

F. HAUDUCŒUR o. 71, rue G.-Clemenceau, St-Servan-s/-Mer (l.-&-V.) T. 43-48

EXPERT RÉALISATEUR

T 26.208 K

Agrée du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

Section Hôtellerie

PREMIER RAPPORT D'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

sur

" L'HOTEL DU RAZ DE SEIN "

en

PLOGOFF

(Finistère)

P R E L I M I N A I R E

ENTREPRISE.- Consorts LE BOUR
Pointe du Raz
en PLOGOFF

R.C. 4.171 - QUIMPER
F.J. 2.550 - D.S.

ETABLISSEMENT SINISTRE.-

HOTEL DU RAZ DE SEIN
en PLOGOFF

ACTIVITE.-

HOTEL - RESTAURANT
CAFE

Par suite du décès de Madame Veuve KERADENNEC et de Monsieur et Madame LE BOUR, le fonds de commerce dont il est question, en ce qui est de la représentation, appartient actuellement conjointement et indivisément à :

- L'inscription au registre du commerce est au nom des Consorts
LE BOUR.

— : — : — : — : — : — : — : — : — : —

H O T E L

L'HOTEL DU RAZ DE SEIN était situé à la POINTE DU RAZ, commune de PLOGOFF.

Il comprenait.../....

Il comprenait une série d'immeubles contigus et communicants.

Au Rez de Chaussée.- Hall - Bureau - Salle de Consommation - Salon - Lingerie - Cuisine - Salle à manger suivie d'une seconde salle à manger - Office - Lavabos - Vestiaire - Toilette et 2 W.C. - Chambre du personnel formant dortoir - Caves .

Au Premier Etage.- Dix neuf chambres - 2 W.C.

Au deuxième Etage.- Dix neuf chambres - 2 W.C.

Eau courante chaude et froide - Lavabos dans toutes les chambres et au rez de chaussée - Postes d'eau à mi-étage - Sonneries électriques avec tableau central.

Dépendances.- Garage de 25 voitures - Garde manger et réserve derrière le garage.

Château d'eau avec puits - Groupe électrogène composé d'une dynamo alimentant l'hôtel - Réserve à charbon - Dans la cour trois water-closets indépendants - Une écurie contigue au garage.

L'Hôtel était homologué ** . La clientèle était essentiellement touristique et se composait de négociants, d'industriels, de médecins, d'avocats et de nombreux étrangers attirés par le site.

L'Hôtel était ouvert de Juin à Septembre .

Les chambres étaient réparties de la façon suivante :

- chambres à 1 lit : 24
- chambres à 2 lits : 8
- chambres à 3 lits : 2

Deux divans.

Le prix des chambres, en 1939, variait de 20 à 40 Fcs.

Le Café avait la grande licence.

Le prix des repas en 1939 était de 18 Fcs sans boisson. La moyenne des repas par service, en pleine saison, était de 150 à midi et de 80 le soir.

Le Personnel employé comprenait:

- Un cuisinier ;
- Un commis de cuisine ;
- Deux plongeurs ;
- Six filles de salles et de chambre ;
- Une serveuse pour le café ;
- Deux laveuses pour le linge ;
- Une lingère ;
- Une caissière .

Le chiffre d'affaires était le suivant :

1937 - 155.000 Fcs.
1938 - 222.592 Fcs.
1939 + 180.766 Fcs.

La surface des principales pièces se répartissait comme suit:

Salle de consommation	50,M2,60.
Première salle à manger	50,M2,60.
Deuxième salle à manger	40,M2.
Garage	394,M2.
Garde manger - Réserve derrière garage	40,M2.
Ecurie contigue au garage	80,M2.

L'Etablissement était assuré à la Compagnie d'Assurances
" LA NATIONALE " Police N° 32.954 du 1° Février 1937, pour un montant
total de 566.750 Fcs, y compris l'immeuble qui était assuré pour
180.000 Fcs.

Les propriétaires....

Les propriétaires étaient affiliés au Syndicat Départemental des Hôteliers, Cafetiers, Restaurateurs, du Finistère, 9 Rue Saint Mathieu à QUIMPER.

$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{5}$ $\frac{1}{6}$ $\frac{1}{7}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{9}$ $\frac{1}{10}$ $\frac{1}{11}$ $\frac{1}{12}$

A V A N C E S

Les consorts LE BOUR n'ont perçu à ce jour aucune avance.

— 2 —

ORIGINE DES DOMMAGES DE GUERRE

L'HOTEL DU RAZ DE SEIN a été occupé par les troupes allemandes de Juillet 1940 à Août 1944. Les sommes perçues des services de l'Armistice se sont chiffrées à 865.705 Fcs, desquels il faut déduire le chiffre d'affaires, les taxes et impôts divers.

L'HOTEL DU RAZ DE SEIN a été détruit totalement par les allemands, le 6 Août 1944.

La déclaration de sinistre porte la mention : F.J. 2.250 - D.S.

— 2 —

RECONSTITUTION PARTIELLE

L'HOTEL DU RAZ DE SEIN doit être reconstruit incessamment à la suite d'un accord avec l'Office National du Tourisme et du M.R.U.

— ♀ — ♀ — ♀ — ♀ — ♀ — ♀ — ♀ — ♀ — ♀ —

EVALUATION DES DOMMAGES

L'évaluation complète des dommages établie au présent rapport pourra faire l'objet de modifications inhérentes aux variations de l'indice économique de la production et qui de ce fait exigera un assez long laps de temps. Cette évaluation est donc éventuellement susceptible d'être modifiée dans un rapport définitif.

Toutefois notre estimation présente sera suffisante pour permettre de déterminer les avances nécessaires aux sinistrés pour assurer leur reconstitution.

Les consorts LE BOUR nous ont remis un inventaire du matériel avant sinistre signé de deux témoins dont les signatures ont été légalisées par la Mairie d'AUDIERNE. Tout le matériel mentionné dans l'inventaire précité a été détruit en même temps que les immeubles au moment du départ des troupes allemandes le 6 Août 1944.

Il n'est pas mentionné d'argenterie dans l'inventaire. Les Consorts LE BOUR nous ont prié de signaler que cet inventaire ayant été dressé par Monsieur & Madame LE BOUR tous deux décédés, ils pensaient qu'il y avait là une omission et qu'ils se réservaient après enquête de signaler s'il y avait vraiment omission.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

S T O C K S

Il n'a pas été mentionné de stocks dans l'inventaire.

HOTEL DU RAZ DE SEIN

POINTE DU RAZ EN PLOGOFF

Timbre de
l'Expert :

DÉTERMINATION DU CRÉDIT EN VALEUR 1939 = ÉTAT N° 1 F° 1

1	2	3	4	5	6
N° d'ordre	Désignation des articles ou du groupe d'articles	Nombre d'articles	Prix unitaire	Prix total	Observations
			En valeur 1939		
	<u>MOBILIER</u> Report du Fe.....				
1	Armoire bretonne ancienne, meuble de collection	1	900 2.500	900 2.500	- 1600
2	Armoires à glace pitchpin à 1 p.	15	675 900	10.125 13.500	- 3.375
3	Armoires à glace en chêne sculpté 2 portes	3	900 1.600	2.700 4.800	- 2.100
4	Armoires chêne deux portes pleines	9	600	5.400	
5	Bureau américain, hauteur 1m, 16, dimensions du plateau, 1m,22 x 0m,76	1	980 1.050	980 1.050	- 70
6	Bureau ministre de 1m,10 x 0m,80, en noyer ciré	1	600	600	
7	Buffet bahut en chêne de 1m, 50 x 0m,80	1	600	600	
8	Commodes en chêne ciré dessus marbre 3 tiroirs	2	800	1.600	
9	Canapé velours de 1m,30	1	500 900	500 900	- 400
10	Chaises laquée blanc	1	80	80	
11	Chaises de terrasse	20	30	600	
12	Chaises de café	40	80	3.200	
13	Chaises de s. à m. fond bois	70	80	5.600	
14	Chaises de s. à M; fond bois	50	80	4.000	
15	Chaises cannées de chambre	62	80	4.960	
		à reporter		49.390	7.545
	Total ou Report....				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	Report...			49.390	- 7545
I6	Desserte de côté, 2 plateaux 2 tiroirs en chêne ciré	2	1.500	3.000	
I7	Desserte de côté, 2 plateaux 3 tiroirs, en chêne verni	1	1.600	1.600	
I8	Divans deux personnes	2	500	1.000	
I9	Fauteuils velours	4	250 500	1.000 2.000	- 1000
20	Fauteuils rotin	20	90 150	1.800 3.000	- 900
21	Fauteuils de chambre	2	250 500	1.000 500	- 500
22	Lits pitchpin 1 personne	9	400	3.600	
23	Lits chêne sculpté 2 pers.	3	450 500	1.350 1.500	- 1.350
24	Lits pitchpin deux pers.	8	450	3.600	
25	Lits fer & cuivre 1 pers.	II	350	3.850	
26	Lit noyer deux pers.	1	450 500	450 500	- 50
27	Lits fer et cuivre deux pers.	6	400	2.400	
28	Lit bois deux pers.	I	450	450	
29	Lits fer deux personnes	3	350	1.050	
30	Lit cerisier deux pers.	I	450	450	
31	Lits cage 1 personne	2	200	400	
32	Lit mérissier deux personnes	I	450	450	
33	Meubles vitrine avec deux grandes glaces, en noyer verni de lm, 80 x lm, 50	2	300 1.200	2.400 1.800	- 600
34	Penderie avec rideau reps	1	150	150	
35	Petite table sapin de lm.	1	90	90	
36	Table de salon genre Louis XV en noyer ciré, avec rallonges de lm, 40 x lm, 25	1	500	500	
	à reporter			83.280	- 11.945
	Total ou Report....				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	Report.....			83.280	- 11945
37	Sellettes dessus marbre	2	125	250	
38	Tables bois blanc ripolinées de 1m,10 x 0m,80	12	150 110	1.800 1.320	- 480
39	Tables fer, de terrasse	10	90	900	
40	Tables hêtre et bois blanc de 2m.	3	250	750	
41	Table hêtre, de service, de 3m,50 x 1m. 0m,007 avec rayon- -nages	1	1.200	1.200	
42	Tables hêtres et bois blanc d'office, de 3m,50 x 0m,80	2	600	1.200	
43	Tables de s. à m. de 80X80	12	150 130	1.800 1.560	- 240
44	" " " " 1m,10 x 80	5	200	1.000	
45	" " " " 1m,10 x 1m,10	5	250	1.250	
46	" " " " 80 X 80	10	150 130	1.500 1.300	- 200
47	Tables à écrire doubles noyer	2	250	500	
48	Tables de chambre avec tiroir	33	200	6.600	
49	Tables de chevet pitchpin dessus marbre	35	200	7.000	
50	Tables de toilette dessus marbre, de 1m.	3	550 375	1.650 1.125	525
				110.680	- 13390
<u>LITERIE</u>					
51	Sommiers 1 personne	21	300 250	6.300 5.250	- 1.050
52	Sommiers deux personnes	22	400	8.800	
53	Matelas 1 personne	23	700	16.100	
54	Matelas deux personnes	24	900	21.600	
55	Traversins 1 personne	23	50	1.150	
	à reporter			53.950	- 1.050
Total ou Report...					

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	Report.....			53.950	- 1050
56	Traversins deux personnes	24	80	1.920	
57	Oreillers	71	40	2.840	
58	Couvertures laine	47	140	6.580	
59	Couvertures coton	45	80	3.600	
60	Edredons	45	300	13.500	
61	Couvre lits	47	100	4.700	
				87.090	- 1.050
	<u>LINGERIE</u>				
62	Draps métis de 220 X 325	275	110	30.250	
63	Serviettes de table lin, de 65	642	10	6.420	
64	Serviettes toilette abeille	515	6	3.090	
65	Taies oreillers métis	232	22	5.104	
66	Tabliers de bonne	87	15	1.305	
67	Nappes lin 8 couverts	105	65 96	6.825 10.290	- 3465
68	Nappes lin 4 couverts	30	52 69	1.560 2.070	- 510
69	Nappes de 6 mètres	6	144	864	
70	Torchons chanvre	98	8	784	
				60.177	3.975
	<u>TAPIS & RIDEAUX</u>				
71	Rideaux vitrage tulle, de 2m, 50 x 0m, 60, avec barres	6	20	120	
72	Cantonnières velours, doubles rideaux, de 2m, 80 x 2m, 40	4	300 700	1.200 2.800	- 1.600
73	Tablette cheminée velours	1	120	120	
74	Carpette laine 2m, 75 x 1m, 90	1	590	590	
	à reporter			3.630	- 1600
	Total ou Report...				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire	5 Prix total	6 Observations
			En valeur 1939		
	<u>TAPIS & RIDEAUX</u> (suite) Report...			3.630	- 1600
75	prise bise filet avec tringles	6	20	120	
76	Toile cirée	1	35	35	
77	Grands stores voile 280X240	2	160	320	
78	Descentes de lit laine	40	70	2.800	
79	Lino de lavabo	24	20	480	
80	Lino de 2m. x 3m.	1	215	215	
				7.600	- 1600
	<u>VAISSELLE - VERRERIE</u>				
81	Assiettes plates et creuses limonadier	740	9	6.660	
82	Soupières porcelaine 2 L.	11	50	550	
83	Grands plats longs porcelaine	9	30	270	
84	Plats moyens porcelaine	13	20	260	
85	Petits plats porcelaine	14	15	210	
86	Saucières porcelaine	3	30	90	
87	Tasses à café porcelaine et soucoupes	100	6	600	
88	Tasses porcelaine à déjeuner	58	12	696	
89	Sucriers en verre	8	5	40	
90	Presse citrons	7	3	21	
91	Coupes porcelaine a fruits et à gâteaux	23	25	575	
92	Coupes champagne demi cristal	40	12	480	
93	Verres vin fin	39	5	195	
94	Verres dégustation	40	5	200	
95	Verres apéritif	50	7	350	
	à reporter			11.1 97	
	Total ou Report...				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939	5 Prix total	6 Observations
	<u>VAISSELLE & VERRERIE (suite)</u>	Report.....		II.197	
96	Verres de table	180	5	900	
				12.097	
	<u>CUISINE</u>				
97	Bassine galvanisée à vaiss.	4	30	120	
98	Grande turbotière fer de 60	I	155 120	155 120	- 35
99	Cocotte fonte de 32	4	60	240	
I00	Cocotte alu. de 32	3	130	390	
I01	Gdes.Marmites alu. de 40	3	640	1.920	
I02	Gdes.casseroles cuivre de 36	I	500	500	
I03	Casseroles alu. renf. de 18	2	85	170	
I04	" " " de 22	2	125	250	
I05	" " " de 28	2	215	430	
I06	" " " de 32	2	310	620	
I07	" " " de 38	I	450	450	
I08	" " " de 40	I	500	500	
I09	Sauteuse cuivre de 30	3	250	750	
II0	Poêles à frire avec panier de 50	I	200	200	
III	Plaques à rôtir alu. mart.	4	120 105	480 420	- 60
II2	Louches en fer battu	6	10	60	
II3	Ecumoirs en fer battu	3	10	30	
II4	Cuillers sauce	2	10	20	
II5	Passoires tôle étamée de 30	3	65	195	
II6	Poêlons divers	7	45	315	
II7	Grills	3	25	75	
II8	Couvercles divers	6	20	120	
		à reporter		7.990	- 95
	Total ou Report...				

1 N° d'ordre	2 Désignation des articles ou du groupe d'articles	3 Nombre d'articles	4 Prix unitaire En valeur 1939		5 Prix total	6 Observations
	<u>CUISINE (suite)</u>	Report:			7.990	- 95
I19	Râpes à sucre	2	10		20	
I20	Scie de boucher	1	20		20	
I21	Billot de lm. x Om,60	1	1.000		1.000	
I22	Moulin à café 500 gr.	1	200		200	
I23	Broyeur malaxeur à main	1	200		200	
I24	Planches à découper	2	15		30	
I25	Tire bouchons	1	10		10	
I26	Terrines grès	7	15		105	
I27	Barres de cuisine de lm,50 avec supports	2	190		380	
I28	Fourneau adossé de lm,60 x Om,80, avec deux fours, 2 étu- ves, 1 bouilleur de 100 l.	1	4.500		4.500	
I29	Fourneau adossé de lm,10 x de Om,80 avec deux fours, 2 étuves	1	2.500		2.500	
					16.955	- 95
	<u>MATERIEL OUTILLAGE</u>					
I30	Baignoire fonte émaillée de vidage à bascule; longueur de lm,65, trop plein cuivre chromé	1	1.300		1.300	immobilisé - 1300
I31	Appareils à douche cuivre nickelé	1	350		350	
I32	Glace St Gobain 60 X 45	1	70		70	
I33	Glaces de 60 X 45	31	70		2.170	
I34	Glace de salon de lm.xOm,80	1	400		400	
I35	Glace lm. x Om,50	1	320		320	
I36	Lustres 4 lampes	1	270		270	
					4.880	- 1300
		à reporter				
	Total ou Report: ..					

1	2	3	4	5	6
No d'ordre	Désignation des articles ou du groupe d'articles	Nombre d'articles	Prix unitaire	Prix total	Observations
			En valeur 1939		
	MATERIEL OUTILLAGE (suite) Report.....			4.880	- 1500
I37	Lustre bronze massif 4 lampes	1	675	675	
I38	Lampes électriques et abat jour	45	30	1.350	
I39	Lustres 4 lampes	2	270	540	
I40	Lustre 3 lampes	1	190	190	
I41	Lavabos fixe 3 robinets	28	200	5.600	immobiliers - 5600
I42	Bidets fixe 2 robinets	19	350	6.650	immobilier - 6650
I43	Bidets avec couvercle	2	80	160	
I44	Lavabos fixe sur colonnes 2 robinets	3	500	1.500	immobilier - 1500
I45	Porte savon porcelaine	1	20	20	
I46	Cuvette	1	25	25	
I47	Porte serviettes 3 br. nick.	1	15	15	
I48	Patères porcelaine 3 br.	1	25	25	
I49	Pendule	1	165	165	250 - 85
I50	Vases faïence H.B.	2	50	100	
I51	Rouet breton	1	100	100	250 - 150
I52	Portemanteaux	3	15	45	
I53	Barres bois de 25 portemanteaux	1	150	150	
I54	Porteparapluie	1	60	60	
I55	Lampes pétrole	2	40	80	
I56	Coffres chêne	2	90	180	
I59	Etagères de 3m.	2	125	250	
I60	Egouttoir	1	200	200	
I61	Percolateur 15 litres	1	2.000	2.000	
I62	Tablettes verres et galeries	30	40	1.200	
	à reporter			26.395	15.285
	Total ou Report...				

Désignation de l'Établissement

HOTEL DU RAZ DE SEIN

POINTE DU RAZ EN PLOGOFF

Timbre de
l'Expert :



Tableau **C**

DÉTERMINATION DU CRÉDIT EN VALEUR 1939 = ÉTAT N° 2 F° **1**

1	2	3	4	5	6
Désignation du groupe d'articles	Prix total 1939 col. 5 de l'état 1	Pourc. de vétusté %	Abattement total col. 2 × col. 3	Crédit 1939 col. 2 — col. 4	Observat.
Report du F°.....					
MOBILIER - 18390	110.680	10	11.068	99.612	
LITERIE 1050	87.090	15	13.063	74.027	
LINGERIE 3975	60.177	10	6.018	54.159	
TAPIS & RIDEAUX 1600	7.600	12	912	6.688	
VAISSELLE-VERRERIE	12.097	4	484	11.613	
CUISINE 95	16.955	10	1.695	15.260	
OUTILLAGE 24910	40.975	10	4.097	36.878	
- 45020	335.524		37.337	298.237	
	- 45 020				
	290 554				

Totaux ou Reports...					

Sur le dernier F° du tableau C, l'expert indiquera :

1° La somme relative à l'entretien normal qui est à déduire en bloc du crédit 1939 déterminé à la colonne 5.

2° En cas d'occupations successives, le pourcentage de dommages à prendre en charge par le M. R. U. et le montant définitif du crédit 1939 qui résulte de son application.

C O N C L U S I O N

Compte tenu de la vétusté, la valeur 1939 du matériel professionnel disparu s'élève à :

298.237 FRANCS.

représentant en valeur actuelle celle de 298.237 X 18 soit

5.368.266 FRANCS.

L'indemnité totale ressort donc à :

ELEMENTS A RECONSTITUER.....	5.368.266
HONORAIRES PREVUS.....	271.560
	5.639.826

La revalorisation sera faite au fur et à mesure des remplacements effectués, sous notre contrôle d'Expert Réalisateur.

L'objet du présent rapport est de permettre aux conjoints LE BOUR d'obtenir une avance des Services de la Reconstruction pour pouvoir reconstituer les éléments d'exploitation disparus.

Nous proposons que l'avance qui pourrait leur être accordée soit le quart des éléments à reconstituer, en chiffres ronds :

1.325.000 FRS

Après avoir pris connaissance des déclarations des sinistrés sur l'origine des dommages de guerre dont il est demandé réparation, l'Expert soussigné certifie que les conclusions du présent rapport ne comportent que l'évaluation des dégâts imputables à l'occupation ou faits de guerre en vue de la reconstitution du bien tel qu'il existait au moment du sinistre.

Tel est notre avis sur la mission qui nous a été confiée et fait l'objet du présent rapport que nous avons clos et signé en notre Cabinet

à STSERVAN S/ MER le 3 MAI 1950

l'Expert Réalisateur
T.26.208 K 30.5.47



HONORAIRES PREVUS.-

6 % DE 0 A 1 MILLION	60.000
5 % DE 1 A 4 "	150.000
4/5 % DE 4 à 5.352.000	<u>61.560</u>
	271.560

HOTEL DU REZ DE SEIN en PLOGOFF
Consorts LE BOUR

Dossier n° FJ 4337 DI

ETUDE EN VUE D'UNE VENTE

Montant présenté par l'expert: 335.574 (valeur 1939)
Montant retenu par le M.R.U. 290.554 (valeur 1939)

VETUSTE.-- Nous proposons provisoirement 12% pour la vétusté,
soit : $\frac{290.554 \times 12}{100} = 34.866$

CALCUL de la DECISION A.-

Montant retenu: 290.554
Vétusté 12% 34.866
DECISION A 255.688 (valeur 1939)

POUR MEMOIRE.-- Revalorisation valeur 1950
 $255.688 \times 17 = 4.346.696$

Honoraires d'expert calculés sur $290.554 \times 17 = 4.939.418$

6%	sur 1.000.000	60.000
5%	sur 3.000.000	150.000
4,50%	sur 939.418	42.274
	30% de	252.274 = 75.682
		=====

26 janvier 1951
L'Agent Vérificateur

26 JANVIER 1951
Le Chef de la
Section GE/2

u. fe

flm

Etude en vue
d'une vente

Hôtel du Raz de Sein
en Plogoff
Cousorts de Bour
n°4337-D1

Montant présenté par l'expert 335.574 val. 1939
Montant retenu par le M.R.U. 290.554

Vétusté: Nous proposons provisoirement 12% pour la
vétusté, soit: $\frac{290554 \times 12}{100} = 34866$

Calcul de la décision A:

Montant retenu 290554
Vétusté 12% 34866

Décision A = 255688 valeur 1939

Pour mémoire, revalorisation valeur 1950:

$255688 \times 17 = 4.346.696$

~~Cette étude sommaire a été faite en vue d'une vente et sera à
revoir au moment où une décision de faicement sera prise.~~

Honoraires d'expert calculés sur $290.554 \times 17 = 4.939.418$

6% sur 1000 000 = 60 000

5% sur 3000 000 = 150 000

4,5% sur 939 418 = 42 274

30% de 252 274 = 75.682

26 JANV 1951

le 5 janvier 1951. *afliing*

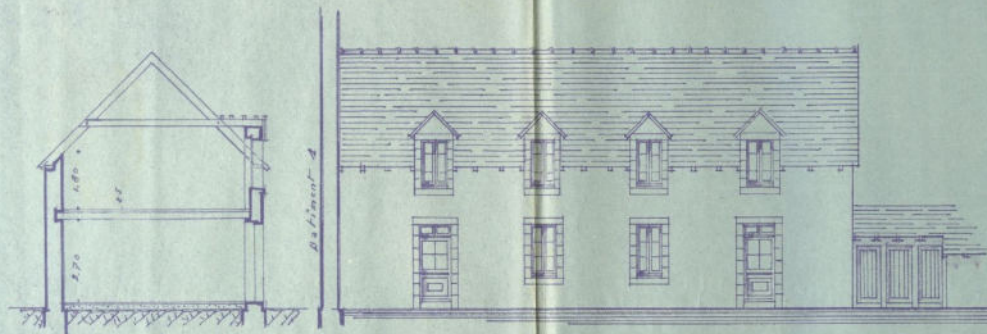
flunij

HOTEL DU RAZ DE VEIN

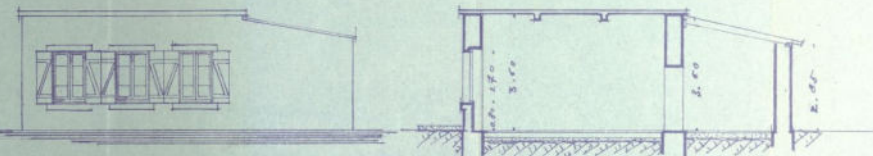
a la pointe du Raz en Plogoff. Finistère

PROPRIÉTÉ DE MADAME LE BOUR-KERADENNEL

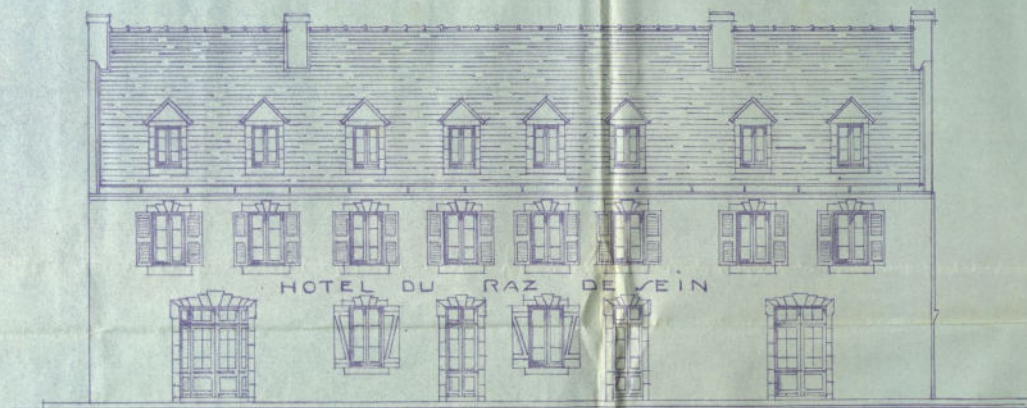
RELEVÉ DE L'ÉTAT AVANT SINISTRE



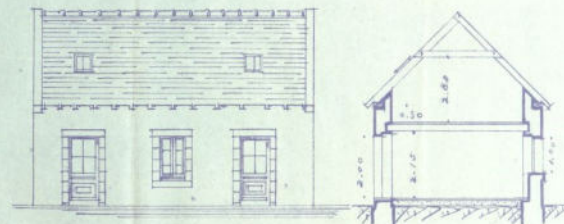
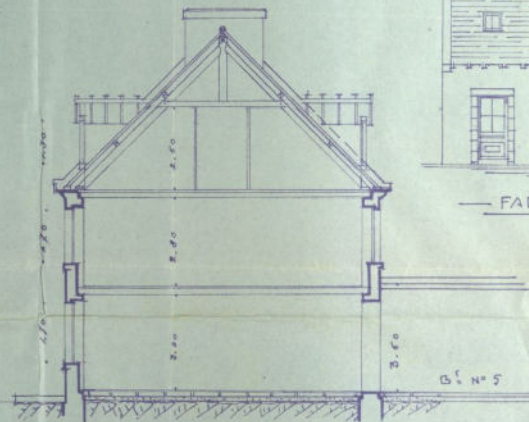
COUPE ET FAÇADE BATIMENT N° 2



FAÇADES & COUPES BÂTIMENTS N° 4 & 5



FAÇADE & COUPE BATIMENT N° 1



FAÇADE & COUPE BATIMENT N° 7

DRESSÉ PAR J. JAMAUX.

ARCHITECTE JOUSSIGNÉ

AGRÉE N° 2833-30

DOUARNENEZ MAI 1948.

ÉCHELLE: 0^m 01 p.m

J. Jaux

HOTEL DU RAZ DE SEIN

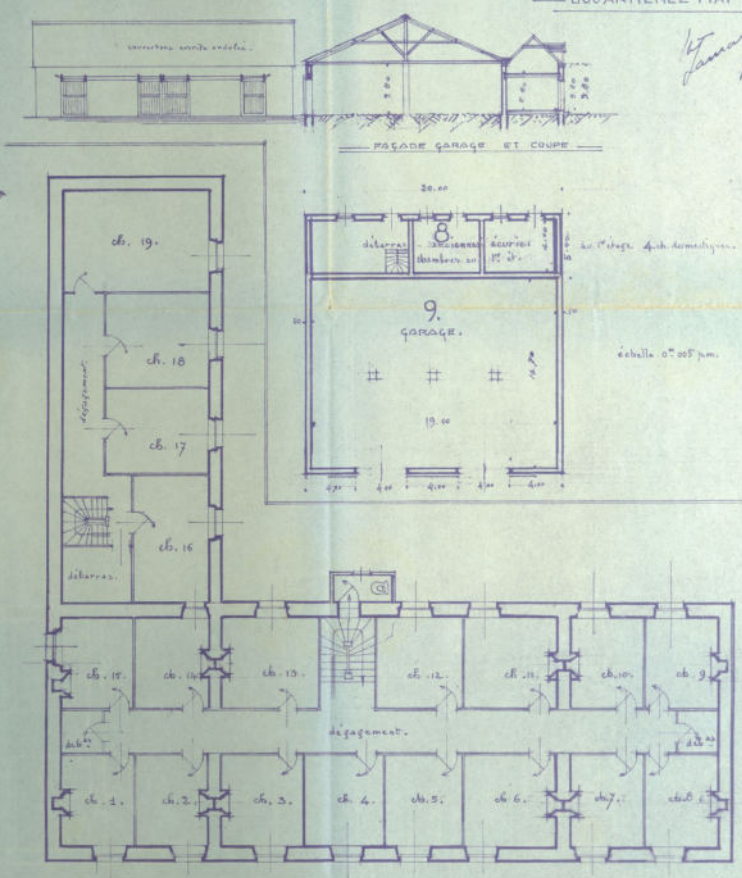
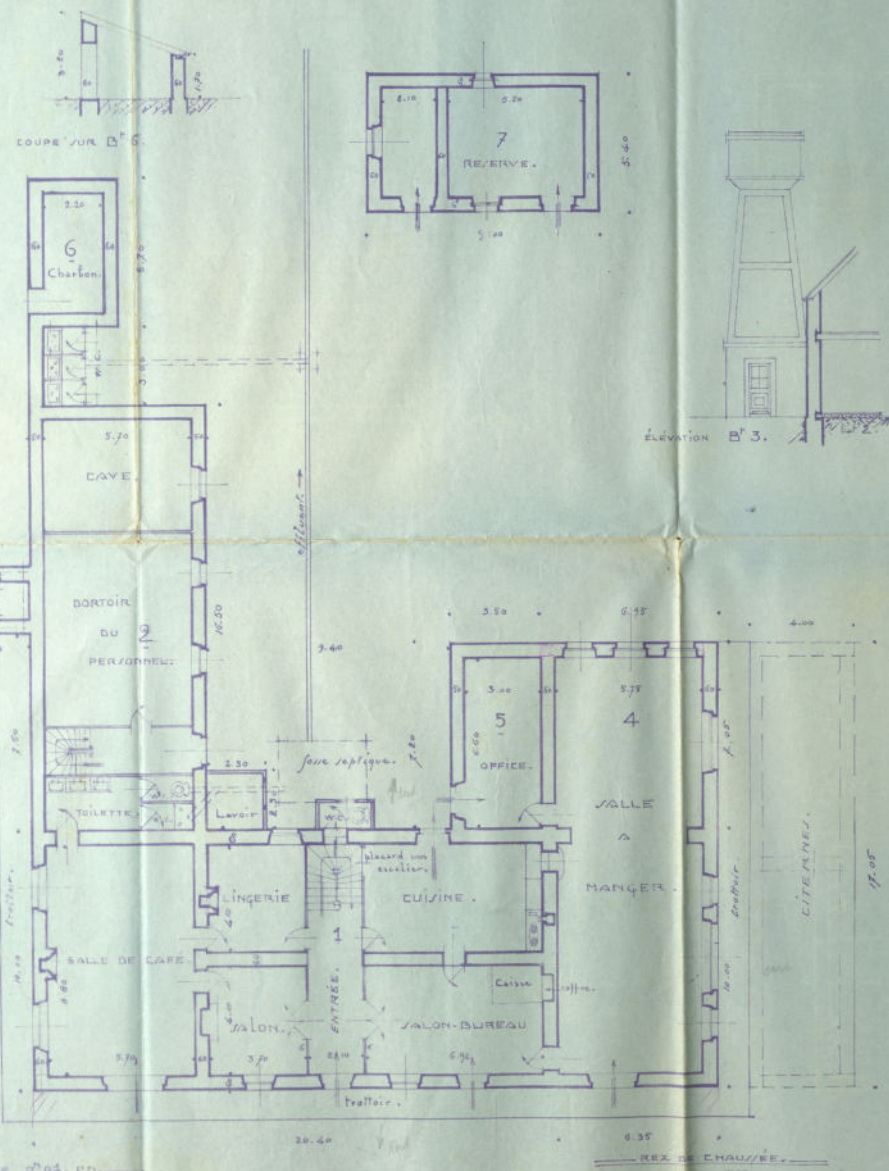
à la pointe du Raz en Plouff - Finistère

PROPRIÉTÉ DE MADAME LE BOURKERADENNEC

RELEVÉ DE L'ÉTAT AVANT SINISTRE

— DRESSÉ PAR J. JAMAUX —
— ARCHITECTE / OUVRIÈRE —
— AGRÉÉ N° 2653-30 —
— DOUARNENEZ MAI 1948 —

J. JAMAUX



FAÇADE GARAGE ET COUPE

— PREMIER ÉTAGE —
— DEUXIÈME ÉTAGE —